

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU COMITE**Séance du 28 mars 2022**

Sous la présidence de M. Jean-Luc SIMON, Président du S.I.V.U.

**Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9 - membres titulaires présents : 6 - membres titulaires absents excusés : 3
membres suppléants présents : 1 - membres suppléants absents excusés : 5****Etaient présents :**

SIMON Jean-Luc	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
BRETON Muriel	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
REMY Sylvie	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
SUSS Rémi	Délégué titulaire de HAEGEN
KOEHLER Nadine	Déléguée suppléante de HAEGEN
DISTEL Jean-Claude	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
KONRAD Ilse	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER

Etaient absents excusés :

STRUB Christophe	Délégué suppléant de GOTTENHOUSE
BIEBER Murielle	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE
OBERLE Marie-Pierre	Déléguée titulaire de HAEGEN
KIEFFER Yannick	Délégué titulaire de HAEGEN
DRENSS Michel	Délégué suppléant de HAEGEN
KEITH Michel	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
SCHAEFER Jezabel	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
KRZYSZOWSKI Helena	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER

Le Comité Directeur a été convoqué le 22 mars 2022 avec comme ordre du jour :

- 2022-10. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2022-11. Approbation du Procès-verbal du 24 janvier 2022
- 2022-12. Compte de gestion 2021
- 2022-13. Compte administratif 2021
- 2022-14. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021
- 2022-15. Participation des communes – année 2022
- 2022-16. Subvention à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux
- 2022-17. Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier
- 2022-18. Budget 2022
- 2022-19. Ecole intercommunale : honoraires de l'architecte – avenant n°3

DIVERS

2022-10	Désignation du secrétaire de séance
---------	-------------------------------------

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Nadine Koehler comme secrétaire de séance.

2022-11	Approbation du Procès-verbal du 24 janvier 2022
---------	---

Le Comité Directeur, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2022 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à la séance du 24 janvier 2022, approuve ledit procès-verbal.

2022-12 Compte de gestion 2021

Le Comité Directeur, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc SIMON, Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le receveur municipal, Madame Simone FISCHER, aux sommes ci-après :

Fonctionnement	Titres de recettes émis	141 933,15 €
	Mandats émis	115 293,23 €
	EXCEDENT de l'exercice	26 639,92 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020 (excédent)	66 099,66 €
	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	7 282,99 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021 (excédent)	85 456,59 €
Investissement	Titres de recettes émis	46 063,00 €
	Mandats émis	19 773,37 €
	EXCEDENT de l'exercice	26 289,63 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020 (excédent)	15 822,81 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021 (EXCEDENT)	42 112,44 €

2022-13 Compte administratif 2021

Monsieur SIMON Jean-Luc, président, rend compte de la gestion administrative au Comité Directeur, répond aux questions posées et quitte la salle.

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISTEL, vice-président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2021 aux sommes ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	200 749,82 €
	Dépenses de l'exercice	115 293,23 €
	Excédent	85 456,59 €
SECTION INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	61 885,81 €
	Dépenses de l'exercice	19 773,37 €
	Excédent	42 112,44 €
	Restes à réaliser dépenses 2021	151 842,23 €
	Restes à réaliser recettes 2021	103 430,00 €
	Déficit avec prise en compte des Restes à réaliser 2021	- 6 299,79 €

2022-14 Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Comité Directeur,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SIMON, président, après adoption du compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
	2020	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2021	2021	
INVESTISSEMENT	15 822,81 €		26 289,63 €	-48 412,23 €	-6 299,79 €
FONCTIONNEMENT	66 099,66 €	-7 282,99 €	26 639,92 €	- €	85 456,59 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	85 456,59 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	6 299,79 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	79 156,80 € - €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	79 156,80 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002)	- €

2022-15 Participation des communes en 2022

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la participation des communes pour l'exercice 2022 aux sommes ci-après :

COMMUNES	Population légale	QUOTE-PART	1er semestre	2e semestre
		2022 80 €/habitant	acompte	Solde en octobre
HAEGEN	658	52 640,00 €	26 320,00 €	26 320,00 €
GOTTENHOUSE	391	31 280,00 €	15 640,00 €	15 640,00 €
THAL- MARMOUTIER	830	66 400,00 €	33 200,00 €	33 200,00 €
TOTAL	1879	150 320,00 €	75 160,00 €	75 160,00 €

2022-16 Subvention à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention de 1.000,00 € (mille euros) à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc de Thal-Marmoutier pour l'occupation de la salle polyvalente au cours de l'année scolaire 2021-2022 ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 ;
- autorise M. le président à signer toutes les pièces administratives et financières y afférentes.

2022-17 Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser 800 € (huit cents euros) à la Commune de Thal-Marmoutier pour l'acquisition de livres destinés à la bibliothèque municipale de Thal-Marmoutier fréquentée par les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal HAEGOTHAL pour l'année 2022.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65888 du Budget Primitif 2022.

2022-18 Budget primitif 2022

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du SIVU HAEGOTHAL pour l'exercice 2022 aux sommes ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		234 506,59 €
	<i>Opérations réelles</i>	170 806,59 €
	<i>Virement à l'investissement</i>	63 700,00 €
Recettes		234 506,59 €
	<i>Opérations réelles</i>	155 349,79 €
	<i>Excédent antérieur reporté</i>	79 156,80 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		2 622 642,23 €
	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	0 €
	<i>Dépenses imprévues</i>	5 100 €
	<i>Nouvelles Propositions</i>	2 448 900,00 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	151 842,23 €
	<i>Opération d'ordre</i>	16 800,00 €
Recettes		2 622 642,23 €
	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	42 112,44 €
	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	6 299,79 €
	<i>Virement de la section fonctionnement</i>	63 700,00 €
	<i>Nouvelles propositions</i>	2 390 300,00 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	103 430,00 €
	<i>Opération d'ordre</i>	16 800,00 €

2022-19 Ecole intercommunale : honoraires de l'architecte - avenant n°3

M. le président rappelle au Comité Directeur la délibération n°2022-06 prise en date du 24/01/2022 et acceptant un complément d'études pour la mise à jour du dossier AVP après un arrêt de l'opération supérieur à un an. A présent, pour finaliser cette décision, il soumet à leur approbation l'avenant n°3 d'un montant de 9.000 € hors taxes soit un montant de 10.800 € TTC

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'autoriser M. le président à signer l'avenant n°3, portant sur un complément d'études pour la mise à jour du dossier AVP après un arrêt de l'opération supérieur à un an, proposé par BALLAST ARCHITECTES sàrl – 21 bd de Nancy à Strasbourg, mandataire du groupement :
 - SIB études sàrl Wolfisheim
 - SOLARES BAUEN, Strasbourg
 - BET GILBERT JOST, Strasbourg
 - Euro sound Project, Strasbourg
 - Echoes, Strasbourg
 - C2Bi, Strasbourg

pour un montant de 9.000 € HT soit 10.800 € TTC ainsi que toutes les pièces administratives et financières y afférentes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2022.

DIVERS

Bois pour la construction de l'école intercommunale :

L'architecte a établi la liste des bois nécessaires à la construction de la nouvelle école. M. Cuillier, adjoint au maire de Thal-Marmoutier, a identifié les coupes nécessaires dans les forêts locales. L'abattage pourra être réalisé après le 15 août. Les marchés des lots relatifs au bois seront scindés entre prestations d'abattage, sciage, préparation et pose des éléments (structure en pin ou sapin, habillage en châtaignier).

Cuve à fuel du couvent :

MM. Distel et Simon rencontreront prochainement les responsables du couvent pour étudier la solution du déplacement de la cuve à fuel qui empiète sur le chantier.

Options :

Lors d'une visioconférence avec le cabinet Ballast, les dernières options ont été précisées :

Options retenues :

- Gestion d'apport de lumière naturelle.
- Affichage heure : 1 horloge dans le hall

Options abandonnées :

- Affichage consommation électrique.
- Protection anti-foudre pour les équipements électroniques.
- Sonorisation extérieure.
- Couverture WIFI

Le présent rapport comportant les points 2022-10 à 2022-29 est signé par :	
La Secrétaire de séance Nadine KOEHLER	Le Président Jean-Luc SIMON